

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 010 /PR/2007

Autorisant le Président de la République, à ratifier
le Pacte de non-agression et de défense commune
de l'UA adopté le 31 janvier 2005 à Abuja.

Vu la Constitution ;

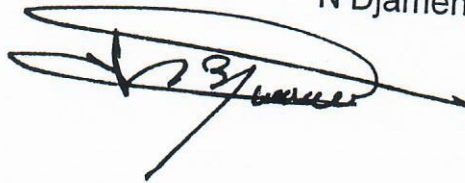
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 1^{er} Juin 2007

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article1. Le Président de la République est autorisé à ratifier le Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA adopté le 31 janvier 2005 à Abuja.

Article2.- La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat. *Idriss Deby*

N'Djaména, le ..09.. JUIN ..2007.....



IDRISS DEBY ITNO